

**Résumé des démarches d'harmonisation**

<b>Secteur :</b>	RAMDEUR (BMMB)	<b>Nom carte :</b>	06271_RAMDEUR_V3
<b>Superficie :</b>	484ha	<b>TFS :</b>	Réserve faunique Rouge-Matawin et pourvoirie Vent de la Savane
<b>UA :</b>	062-71	<b>VHR :</b>	Motoneige
<b>MRC :</b>	Matawinie	<b>Autochtone :</b>	
<b>Municipalité :</b>	TNO (Lac-Legendre et Lac-Matawin)	<b>Autres :</b>	
<b>Année d'intervention projetée : 2021-2023</b>			

**Harmonisation des usages**

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. Réserve faunique Rouge-Matawin	Aucun	⇒ Aucun	⇒ Aucun

**Harmonisation des opérations**

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. Réserve faunique Rouge-Matawin  et Pourvoirie Vente de la Savane	Accessibilité	⇒ Maintenir l'intégrité des limites de territoire faunique structuré (TFS)	⇒ Ne pas créer de nouveaux chemins d'accès ni remettre en état d'anciens chemins entre la Réserve faunique et la pourvoirie Vent de la Savane.  ⇒ Maintenir une lisière boisée de 20 m le long des limites des TFS (10 m de chaque côté de la limite).

**Note:** Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

**Résumé des démarches d'harmonisation**

2. Pourvoirie Vente de la Savane	Quiétude	⇒ Les périodes de chasse à l'orignal, à l'ours et au chevreuil devront être respectées.	⇒ Mesure générique (chasse à l'orignal à l'arme à feu)
	Communication	⇒ Communiquer avec le pourvoyeur pour assurer la prévisibilité des travaux	⇒ Mesure générique (rencontre de l'enchérisseur avec les utilisateurs impliqués dans l'harmonisation)
	Maintien des infrastructures	⇒ Protéger les infrastructures de chasse de la pourvoirie et les terrains aménagés qui les entourent.	⇒ Si les infrastructures de chasse se situent dans le secteur, contacter le pourvoyeur pour en assurer la protection.

**Transport des bois**

Itinéraire	Utilisateurs concernés	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. Chemin de la Rouge-Matawin, Rang des Cyprès	Réserve faunique Rouge-Matawin	⇒ Aucun	⇒ Aucun
	Saint-Michel-des-Saints	⇒ Aucun	⇒ Aucun
	Motoneige	⇒ Éviter la cohabitation ou assurer une cohabitation sécuritaire entre la motoneige et le transport forestier	⇒ Éviter la cohabitation entre la motoneige et le transport forestier si ce dernier est prévu pendant la saison hivernale, ou prévoir des mesures pour assurer la sécurité des motoneigistes si la cohabitation ne peut être évitée.  ⇒ Contacter le Club motoneige Saint-Michel-des-Saints et l'agente de liaison FCMQ au plus tard le 15 octobre de l'année en cours si le transport forestier est prévu en période hivernale.

**Note:** Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

**Résumé des démarches d'harmonisation****Mesures d'harmonisation générales**

1. Fournir un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
  - a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.
2. En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.
3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.
5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.
6. Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze (15) jours avant le début du transport de bois.

**Adoption**

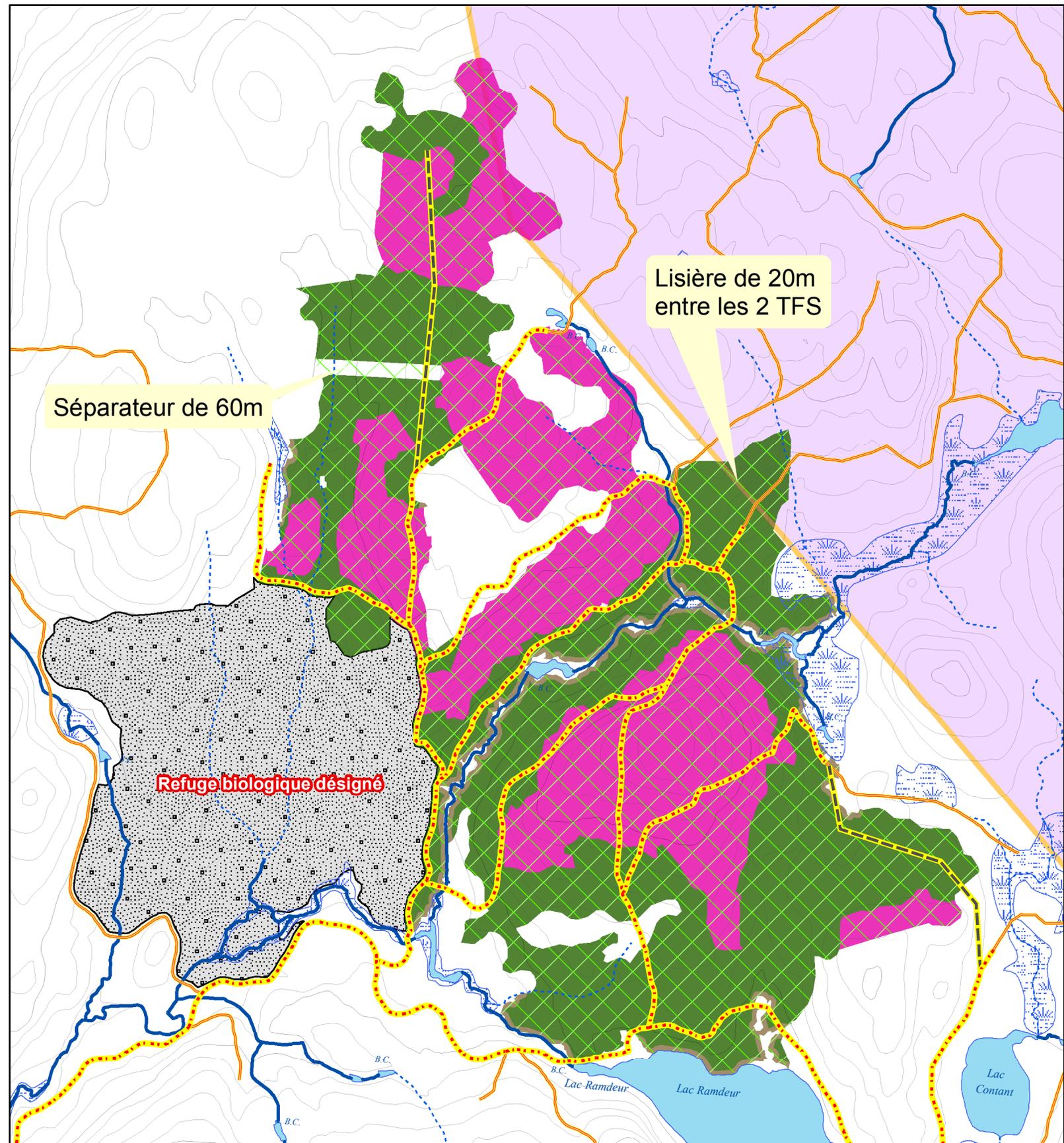
---

Lors de la rencontre du 10 novembre 2020 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et des enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Puisqu'aucune préoccupation n'a été émise quant à la fermeture de chemin par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire sur les chemins en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, la Table GIRT 062 y donne implicitement son avis favorable.

---

**Note:** Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.



Séparateur de 60m

Lisière de 20m entre les 2 TFS

**Refuge biologique désigné**

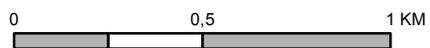
### 06271\_Ramdeur\_V3

### Légende



- Implantation de nouveaux chemins
- Amélioration et réfection de chemins existants
- Chemins forestiers
- Chemins municipaux
- Chemins MTQ
- Courbes de niveau intermédiaires
- Courbes de niveau maîtresses
- Cours d'eau permanents
- Cours d'eau intermittents
- Milieux humide
- Lacs
- Exclusions
- Vent De La Savane
- Réserve faunique Rouge-Matawin
- ✓ Consultation publique 2020

- Secteur Ramdeur**
- Coupes partielles
  - Coupes de régénérations
  - Lisières boisées



1:20 000